



**Comité économique et social
européen**

UNION EUROPEENNE



Comite des Régions

ANNEXE VII : Politique environnementale
du Comité économique et social européen et du Comité des Régions

Conformément à l'engagement de l'Union européenne en faveur de l'environnement, le Comité économique et social européen (CESE) et le Comité des Régions (CdR) se sont engagés dans la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement respectant les exigences du règlement européen EMAS.

Le système de gestion de l'environnement est soutenu par le Comité de direction EMAS et particulièrement par les Secrétaires généraux, qui sont les garants de la prise en compte de l'environnement dans leur stratégie, dans leur organisation et dans leur gestion.

Cet engagement doit se traduire par des actions concrètes appuyées par des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

D'un point de vue général, le système de gestion de l'environnement doit permettre:

- de s'assurer du respect des législations environnementales applicables dans les lieux où il est implanté;
- d'assurer la prévention des pollutions;
- d'améliorer de façon continue l'impact environnemental des activités du CESE et du CdR.

Plus particulièrement, notre système de gestion de l'environnement doit nous permettre de concrétiser les engagements suivants:

- réduire notre consommation d'eau, d'électricité et de gaz
- encourager une utilisation raisonnable et responsable du papier
- encourager les marchés publics "verts" dans nos procédures
- réduire l'utilisation de plastiques dans nos activités
- encourager l'alimentation durable et combattre le gaspillage alimentaire dans nos cantines
- rendre nos événements plus respectueux de l'environnement
- réduire le volume des déchets que nous produisons et en améliorer le tri
- réduire les émissions polluantes dues aux déplacements du personnel
- informer et sensibiliser le personnel et les Membres et encourager la participation de tout un chacun à la mise en œuvre du système de gestion de l'environnement. Cette sensibilisation peut également revêtir la forme d'une participation à des initiatives régionales ou internationales.

La réalisation de ces engagements est l'affaire de tous les membres du personnel du CESE et du CdR et sera coordonnée par la gestionnaire du projet EMAS. La politique environnementale sera également communiquée aux Membres, aux contractants et à toute autre partie intéressée.

Bruxelles, le 10 septembre 2013

Comité économique et social européen

Comité des Régions

Henri Malosse
Président

Nicolas Alexopoulos
Secrétaire Général
Adjoint

Ramón Luis Valcárcel Siso
Président

Gerhard Stahl
Secrétaire Général